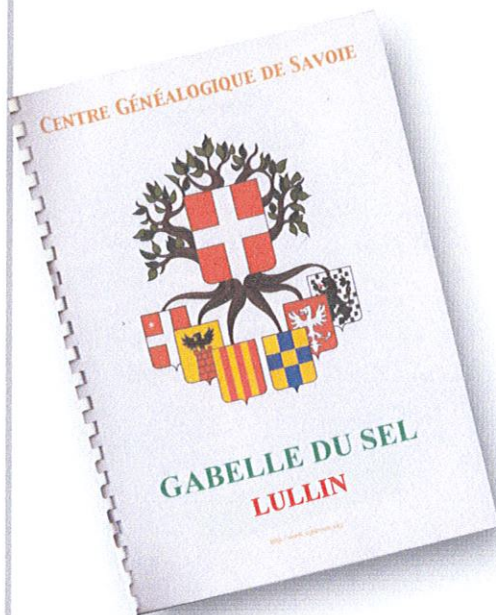


Retrouvez la trace de vos ancêtres en 1568 avec la Gabelle du Sel

**Le monopole du sel est introduit en Savoie
par l'édit du 3 novembre 1560.**



**En vente auprès de
La Mairie de Lullin
au prix de
8 € l'exemplaire;**

Cette date, chaque foyer est désormais tenu de ne s'approvisionner qu'aux "greniers" ducaux au tarif de 10 florins le sac (environ 115 litres) dont 4 florins pour la valeur marchande, déjà très élevée, et 6 pour l'impôt. Ceci afin d'assurer une consommation certaine en fixant (édit du 19 août 1561) la quantité de sel que chaque individu doit consommer, soit "93 onces, mesure de Turin, par trimestre ou "quartier", soit encore par an et par personne 11,4 kg environ qui seront payées 25 sous". Les pauvres sont exempts de la taxe et les enfants de moins de cinq ans ne sont pas considérés comme « consommateurs ».

De nombreux recensements ont été réalisés pour la « gabelle ». En effet, de l'exactitude de ces dénombrements dépendait la recette fiscale et leur exploitation est intéressante pour les généalogistes.

En Savoie, celui de 1568/1569 a été conservé pratiquement pour toutes les communes des deux départements.

Dans le cadre de ses séances de paléographie un groupe de bénévoles de l'Antenne du Chablais a retranscrit les états nominatifs de ce recensement et analysé les informations relatives aux paroisses du Chablais : noms, prénoms, filiations, métiers, richesse, patrimoine, etc.

Retrouvez vos ancêtres qui payaient la gabelle en 1568 à **Lullin** dans un petit fascicule édité par le Centre Généalogique du Chablais avec, en plus l'histoire de la « gabelle du sel » et un petit historique de la paroisse de **Lullin**.

**CENTRE GÉNÉALOGIQUE DE SAVOIE
ANTENNE DU CHABLAIS chablais@cgsavoie.org**